
PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 23 MAI 2017 À 17 h 00 AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :

Monsieur le maire,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Bruno Guilbault
Louise Poirier
Raymond Rougeau
Renald Breault
Kimberly St Denis

Sont absentes
Mesdames les conseillères,

Katy Dupuis
Stéphanie Labelle



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE

La séance est ouverte par Monsieur le maire Bruno Guilbault. Maître Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent :

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-232

Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant, **avec l'ajout du point 23.1 Affaires nouvelles – Certificat de paiement numéro 15 (structure et architecture) – Augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick – Bernard Malo inc. et le retrait des points 4 et 21:**

1. Ouverture de la séance – Mot du maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Première période de questions

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

4. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 156 autorisant la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration des eaux usées, des postes de pompage et de surverses et décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ **(RETIRÉ)**
5. Adoption du Règlement d'emprunt numéro 152 autorisant des travaux de pavage sur la rue Maisonneuve, entre la 18^e Avenue et la rue Mazur et décrétant une dépense et un emprunt de 55 368 \$

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. Demande de subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017 - 2018 (PAARRM)
7. Demande d'usage conditionnel relativement au Règlement No 1015 – 9353-6894 Québec inc. – 3180, Route 341 – Lot 4 955 298
8. Demande d'usage conditionnel relativement au Règlement No 1015 – École Marie-Anne – Mellyn En Ennorath (Mandataire) – 4567, rue du Mont-Pontbriand – Lot 5 300 856
9. Demande de certificat d'autorisation – CLA Experts-conseils – Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue Church et la 2^e Avenue
10. Demande d'installation d'un luminaire de rue – Intersection des rues Suzor-Côté et des Cascades
11. Déneigement - Rue des Bois-Francis – Saison hivernale 2017-2018
12. Application de la réglementation municipale – Sûreté Cavalerie inc. - Agence de sécurité pour la surveillance estivale 2017
13. Embauche d'un stagiaire – Service du greffe
14. Embauche d'un pompier à temps partiel - Service de la sécurité incendie
15. Embauche – Technicienne en urbanisme temporaire – Service des permis et des inspections

16. Embauche – Agente en environnement temporaire – Service des permis et des inspections
 17. Embauche (remplacement) – Coordinatrice temporaire – Service des loisirs et de la culture
 18. Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes – Ministère de la Culture et des Communications
 19. Demande d'appui de l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière
 20. Participation - Sommet économique Laurentides-Lanaudière
 21. Directive de changement – Autorisation de paiement – 9012-8067 Québec inc. – Réfection de fondation de rue sur le chemin du Lac-Huard - Dépenses supplémentaires **(RETIRÉ)**
 22. Correspondance
 23. Affaires nouvelles
 - 23.1 Certificat de paiement numéro 15 (structure et architecture) - Augmentation de la capacité de traitement de l'usine d'eau potable St-Patrick — Bernard Malo inc.
 24. Deuxième période de questions
 25. Levée de la séance
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions sur les points prévus à l'ordre du jour.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 156 AUTORISANT LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE POUR LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES, DES POSTES DE POMPAGE ET DE SURVERSES ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 500 000 \$

RETIRÉ

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 152 AUTORISANT DES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE MAISONNEUVE, ENTRE LA 18^E AVENUE ET LA RUE MAZUR ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 55 368 \$

CONSIDÉRANT les travaux de pavage à effectuer sur la rue Maisonneuve, entre la 18^e Avenue et la rue Mazur;

CONSIDÉRANT QUE les montants nécessaires pour l'exécution de ces travaux sont estimés à 55 368 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer les coûts de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 9 mai 2017;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée suite à l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, le directeur général et secrétaire-trésorier ou la personne qui préside la séance en ayant précisé l'objet.

17-233 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 152 autorisant des travaux de pavage sur la rue Maisonneuve, entre la 18^e Avenue et la rue Mazur et décrétant une dépense et un emprunt de 55 368 \$, tel que remis aux membres du conseil.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6. DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2017 - 2018 (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports offre un programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal en contribuant au financement de projets d'amélioration réalisés par les municipalités sur leur réseau;

CONSIDÉRANT le formulaire de demande de subvention, exercice financier 2017-2018, préparé par le directeur du Service des travaux publics en date du 19 mai 2017, prévoyant une liste de travaux à être effectués sur les rues de la Municipalité en 2017, par ordre de priorité et en fonction des sommes d'argent disponibles.

17-234 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

Que le conseil municipal entérine le formulaire de demande de subvention, exercice financier 2017-2018, préparé par le directeur du Service des travaux publics en date du 19 mai 2017 et approuve les dépenses à être effectuées sur les rues de la Municipalité en 2017, en fonction des priorités et selon les sommes d'argent disponibles, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à effectuer une demande de subvention auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2017-2018.

Que les travaux seront exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et qu'un dossier de vérification sera constitué.

7. DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NO 1015 – 9353-6894 QUÉBEC INC. – 3180, ROUTE 341 – LOT 4 955 298

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à une municipalité de se doter d'un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Rawdon est en vigueur depuis le 22 avril 2016;

CONSIDÉRANT la demande déposée en vertu du Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels par 9353-6894 Québec inc. concernant le 3180, route 341 afin d'y opérer un bar à l'intérieur et de façon complémentaire à un restaurant;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 mars 2017.

17-235 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'usage conditionnel consistant à l'opération d'un bar à l'intérieur et de façon complémentaire à un restaurant à opérer au 3180, route 341, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis.

8. DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT NO 1015 – ÉCOLE MARIE-ANNE – MELLYN EN ENNORATH (MANDATAIRE) – 4567, RUE DU MONT-PONTBRIAND – LOT 5 300 856

CONSIDÉRANT QUE les dispositions des articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettent à une municipalité de se doter d'un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Rawdon est en vigueur depuis le 22 avril 2016;

CONSIDÉRANT la demande déposée en vertu du Règlement numéro 1015 relatif aux usages conditionnels par Mellyn En Ennorath, mandataire de l'école Marie-Anne, concernant le 4567, rue du Mont-Pontbriand afin d'y aménager une base de plein air de type Grandeur Nature et ses structures;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 mars 2017.

17-236 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'accepter l'usage conditionnel consistant à l'aménagement d'une base de plein air de type Grandeur Nature et de ses structures à opérer au 4567, rue du Mont-Pontbriand, selon les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme, le conseil les jugeant conformes aux objectifs réglementaires définis.

9. DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – CLA EXPERTS-CONSEILS – TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT SANITAIRE SUR LA RUE CHURCH ET LA 2^E AVENUE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire seront réalisés sur la rue Church et la 2^e Avenue;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme CLA Experts-conseils à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) l'autorisation pour ces travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire.

17-237 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser la firme CLA Experts-conseils à solliciter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) l'autorisation pour la réalisation des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable et d'égout sanitaire sur la rue Church et la 2^e Avenue, ainsi que tout autre document nécessaire à cette demande.

De confirmer l'engagement de la Municipalité de Rawdon à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée et d'autoriser la firme CLA Experts-conseils à émettre cette attestation.

D'autoriser la directrice du Service des finances à émettre un chèque pour tout montant prévu par la loi, couvrant les frais associés au traitement de la demande par le MDDELCC, le tout en respect de la grille de tarification des autorisations gouvernementales.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Le certificat de crédit numéro 2017-0064 est émis pour autoriser cette dépense.

10. DEMANDE D'INSTALLATION D'UN LUMINAIRE DE RUE – INTERSECTION DES RUES SUZOR-CÔTÉ ET DES CASCADES

CONSIDÉRANT une demande d'installation d'un luminaire de rue à l'intersection des rues Suzor-Côté et des Cascades, le tout en conformité avec la Politique de demande d'installation de luminaires de rues;

CONSIDÉRANT le rapport et les recommandations du Service des travaux publics.

17-238 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'installation d'un luminaire de rue conventionnel au DEL sur le poteau (Z058Q) localisé à l'intersection des rues Suzor-Côté et des Cascades.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

Les certificats de crédit numéros 2017-0065 (Hydro-Québec) et numéro 2017-0066 (Les entreprises d'électricité Jacques Nadeau inc.) ont été émis pour autoriser cette dépense.

11. DÉNEIGEMENT - RUE DES BOIS-FRANCS – SAISON HIVERNALE 2017-2018

CONSIDÉRANT QUE les résidents de la rue des Bois-Francis ont déposé une demande pour le déneigement de cette rue privée par la Municipalité;

CONSIDÉRANT des circonstances particulières, le conseil municipal est disposé à consentir à cette demande des résidents pour la saison hivernale 2017-2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décréter le déneigement d'une rue privée par voie de résolution.

17-239 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De décréter le déneigement de la rue des Bois-Francis pour la saison hivernale 2017-2018, sous réserve du respect des conditions établies par le Service des travaux publics.

12. APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE – SÛRETÉ CAVALERIE INC. -
AGENCE DE SÉCURITÉ POUR LA SURVEILLANCE ESTIVALE 2017

CONSIDÉRANT la résolution n° 17-176, octroyant le contrat pour les services d'une agence de sécurité pour la saison estivale 2017 à l'entreprise Sûreté Cavalerie inc;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser et de mandater l'entreprise Sûreté Cavalerie inc., ses mandataires et ses employés aux fins d'application de certains règlements municipaux.

17-240 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De confier à l'entreprise Sûreté Cavalerie inc., ses mandataires et ses employés, le mandat d'application de l'article 147 du Code de procédure pénale et des règlements suivants :

Règlement 89-2016 concernant le stationnement

Règlement 68-2011 relatifs à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Règlement 116-03 relatif aux nuisances et ses amendements

Règlement 88-2016 relatif aux animaux et ses amendements

Règlement 25-2006 concernant la tarification de l'accès aux embarcations via la rampe de mise à l'eau municipale du lac Pontbriand ainsi que certaines modifications pour l'émission des vignettes et ses amendements

13. EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE – SERVICE DU GREFFE

CONSIDÉRANT la bourse octroyée au Service du greffe par le comité de la relève municipale formé de l'ADGMQ, de la COMAQ et de l'UMQ dans le cadre du programme de stage « *Je travaille pour ma ville* », ayant pour but l'embauche d'un stagiaire durant la période estivale, le tout afin de soutenir la relève professionnelle dans l'administration municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher madame Sara Mathilde Simard à titre de stagiaire au Service du greffe pour la période du 5 juin au 14 août 2017.

17-241 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et unanimement résolu par les conseillers :

D'embaucher madame Sara Mathilde Simard à titre de stagiaire au Service du greffe pour la période du 5 juin au 14 août 2017.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis aux fins de la présente résolution.

14. EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'un poste est vacant au sein du Service de la sécurité incendie pour une durée de 6 mois;

CONSIDÉRANT le processus de sélection et d'évaluation de candidats lors de la constitution d'une banque de candidature, ainsi que les dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service de la sécurité incendie et de l'adjointe aux ressources humaines.

17-242 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de Monsieur Ghislain Gervais à titre de pompier à temps partiel au sein du Service de la sécurité incendie pour une durée de 6 mois, soit du 15 mai au 15 novembre 2017.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis par la présente résolution.

15. EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN URBANISME TEMPORAIRE – SERVICE DES PERMIS
ET DES INSPECTIONS

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche temporaire d'un (e) technicien (ne) en urbanisme au Service des permis et des inspections;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire de madame Sonia Rivest, pour la période incluse entre le 15 mai et le 30 septembre 2017.

17-243 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de madame Sonia Rivest en tant que technicienne en urbanisme temporaire, pour la période incluse entre le 15 mai et le 30 septembre 2017.

Cette dépense est prévue au budget 2017.

16. EMBAUCHE – AGENTE EN ENVIRONNEMENT TEMPORAIRE – SERVICE DES PERMIS ET DES INSPECTIONS

CONSIDÉRANT l'affichage et la publication d'un appel de candidatures pour l'embauche temporaire d'un (e) agent (e) en environnement au Service des permis et des inspections;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a rencontré les candidats et qu'il a soumis ses recommandations;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire de madame Stephanie Fleurant, pour la période incluse entre le 20 mai et le 2 septembre 2017.

17-244 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de madame Stephanie Fleurant en tant qu'agente en environnement temporaire, pour la période incluse entre le 20 mai et le 2 septembre 2017.

Cette dépense est prévue au budget 2017.

17. EMBAUCHE (REPLACEMENT) – COORDONNATRICE TEMPORAIRE – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire d'une coordonnatrice au Service des loisirs et de la culture en remplacement de l'employée actuellement en poste;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche temporaire de madame Kristie Lavoie pour occuper cette fonction durant l'absence de l'employée occupant ce poste.

17-245 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De ratifier l'embauche de madame Kristie Lavoie en tant que coordonnatrice temporaire en remplacement de l'employé actuellement en poste, à compter du 15 mai 2017, conformément aux conditions prévues par la convention collective en vigueur.

18. PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a signé, avec le ministère de la Culture et des Communications, une convention dans le cadre du programme pour les Projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, soit pour l'acquisition de documents;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 2, paragraphe B de la convention signée avec le ministère, la Municipalité doit s'engager à financer la totalité des coûts du projet, y compris la part correspondant à la subvention du ministère.

17-246 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

De confirmer l'engagement de la Municipalité à financer la totalité des coûts du projet d'acquisition de documents, y compris la part correspondant à la subvention du ministère de la Culture et des Communications.

19. DEMANDE D'APPUI DE L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES VISUELLES DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL) dans ses démarches de demande de rehaussement de soutien financier auprès du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales.

17-247 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'appuyer la demande de rehaussement de soutien financier de l'Association des personnes handicapées visuelles de Lanaudière (APHVL).

20. PARTICIPATION - SOMMET ÉCONOMIQUE LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer au Sommet économique Laurentides-Lanaudière, lequel se déroulera le 2 juin prochain à Saint-Donat.

17-248 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau et unanimement résolu par les conseillers :

D'autoriser l'achat d'un billet pour le Sommet économique Laurentides-Lanaudière pour un montant de 45 \$, plus les taxes applicables.

Le certificat de crédit numéro 2017-0067 a été émis pour autoriser cette dépense.

21. DIRECTIVE DE CHANGEMENT – AUTORISATION DE PAIEMENT – 9012-8067 QUÉBEC INC. – RÉFECTION DE FONDATION DE RUE SUR LE CHEMIN DU LAC-HUARD - DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

RETIRÉ

22. CORRESPONDANCE

23. AFFAIRES NOUVELLES

23.1 CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 15 (STRUCTURE ET ARCHITECTURE) - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DE L'USINE D'EAU POTABLE ST-PATRICK — BERNARD MALO INC.

CONSIDÉRANT le niveau d'avancement des travaux au niveau structural et architectural de l'usine d'eau potable St-Patrick;

CONSIDÉRANT QUE tel que convenu avec le représentant de l'entreprise Bernard Malo inc., il y a lieu de libérer la retenue de 10 % pour les travaux de structure et d'architecture, représentant une somme de 54 493,29 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette libération de la retenue de 10 % pour les travaux de structure et d'architecture ne constitue aucunement une acceptation provisoire de ces travaux, laquelle sera prononcée uniquement lors de la mise en service globale et définitive de l'usine, et ce, sur recommandation de l'ingénieur.

CONSIDÉRANT QUE cette libération de la retenue de 10 % pour les travaux de structure et d'architecture est conditionnelle à une recommandation favorable à cet effet par la firme d'ingénieur au dossier.

17-249 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Raymond Rougeau, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

Le préambule ci-haut mentionné fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la libération de la retenue de 10 % pour les travaux de structure et d'architecture, représentant une somme de 54 493,29 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Bernard Malo inc., à même les sommes disponibles au Règlement d'emprunt numéro 090 et autorisé par le certificat de crédit numéro T15-350466, sous réserve d'une recommandation favorable à cet effet par la firme d'ingénieur au dossier.

De confirmer que cette libération de la retenue de 10 % pour les travaux de structure et d'architecture ne constitue aucunement une acceptation provisoire de ces travaux, laquelle sera prononcée uniquement lors de la mise en service globale et définitive de l'usine, et ce, sur recommandation de l'ingénieur.

24. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-250 Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis, appuyé par Monsieur le conseiller Renald Breault et unanimement résolu par les conseillers :

Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, Monsieur le maire déclare la présente séance du conseil levée à 17 h 25.

(Signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice Service du greffe
et secrétaire-trésorière adjointe

(Signé) *Bruno Guilbault*

Bruno Guilbault
Maire